



Soutien aux établissements de santé de Normandie dans le cadre du plan régional d'investissement issu du Ségur de la Santé (2021- 2030)

L'amélioration de l'accès aux soins passe également par la modernisation des établissements de santé et leurs équipements, le développement de la formation et l'accompagnement de la recherche et de l'innovation.

S'inscrivant dans le cadre du Ségur de la Santé, un plan régional d'investissement dans les établissements de santé a été coconstruit avec l'Agence Régionale de Santé de Normandie. A travers ce plan, la Région Normandie mobilise 200 millions d'euros.

Cette volonté du Conseil Régional se situe dans la continuité des actions menées depuis 2017 dans le cadre de sa stratégie en matière de santé.

Objectifs

Accompagner les projets d'investissement structurants des Etablissements de Santé Normands visant à renforcer leur attractivité et à développer l'innovation, la formation, la recherche et l'enseignement supérieur, dans le cadre d'une articulation avec l'ARS Normandie et le plan régional d'investissement issu du Ségur de la santé.

Bénéficiaires

Les établissements de santé normands ayant répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par l'ARS Normandie au printemps 2021 et figurant sur la liste des projets pré sélectionnés par le Conseil Régional de Normandie.

Caractéristiques de l'aide

La Région apportera son soutien à 49 projets d'investissement portés par les Etablissements de santé en concertation avec l'ARS Normandie.

Les projets devront répondre aux priorités suivantes :

- Impact du projet sur l'attractivité de l'établissement sur son territoire en termes d'offres de soins
- Critères socio-démographiques et de santé de la population
- Projets concernant une amélioration des urgences sur hôpitaux de proximité
- Projets augmentant les capacités de réanimation (soins critiques), suite à la crise Covid
- Projets innovants (santé publique ou technologique)
- Formation des professionnels de santé
- Amélioration de l'offre de soins en psychiatrie.

Le soutien régional sera de nature proportionnelle et plafonné au montant défini en lien avec l'ARS Normandie.

Les modalités d'instruction et d'attribution ainsi que les modalités de paiement sont consultables dans le support d'intervention en pièce-jointe.

Contacts

Personne à contacter

Estelle PETEL

Mission Santé

DGA Transports et Aménagement du Territoire

Chargée de Projet SEGUR

0235523134

estelle.petel@normandie.fr